

Droits accessoires inclus dans les droits de scolarité d'étudiant postsecondaire domestique temps plein 2022-2023	
Frais d'équipement technologique	195,64 \$
Frais de rendement des étudiants et dossiers scolaires	34,74 \$
Sports et loisirs - Sports extra et intra muraux	41,96 \$
Sports et loisirs - Vipères	152,62 \$
Sports et loisirs - fonctionnement et immobilisation	81,94 \$
Soutien aux études - appui techno-pédagogique	69,52 \$
Orientation professionnel	98,34 \$
Édifices destinés aux étudiants	65,30 \$
Santé et consultation	109,26 \$
Frais de cartes d'identité des étudiants	21,22 \$
Sécurité sur les campus - prévention violence sexuelle	24,04 \$
Aide financière - informatisation de demandes de bourses	16,38 \$
Activités sociales	141,14 \$
Régimes de soins de santé et de soins dentaires	56,26 \$
Frais de fonctionnement de l'AGÉE	48,88 \$
Fonds de bourses	32,62 \$
Fonds du conseil des anciens	39,44 \$
Fédération canadienne des étudiants/étudiantes	19,16 \$
Total par année scolaire typique	1 248,46 \$

Droits accessoires par cours postsecondaire domestique temps partiel 2022-2023	
Frais d'équipement technologique	3,66 \$
Frais de rendement des étudiants et dossiers scolaires	1,81 \$
Soutien aux études - appui techno-pédagogique	3,70 \$
Orientation professionnel	3,27 \$
Santé et consultation	5,44 \$
Aide financière - informatisation de demandes de bourses	3,26 \$
Édifices destinés aux étudiants	3,25 \$
Sécurité sur les campus - prévention violence sexuelle	3,26 \$
Frais de fonctionnement de l'AGÉE	2,42 \$
Fonds de bourses de l'AGÉE	1,62 \$
Fédération canadienne des étudiants/étudiantes	1,96 \$
Total des droits accessoires	33,65 \$